Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 18 MARS 2014

Etaient présents : B.CARRERA, maire, P.BARBEAU, P.BESSAGNET et D.JUGAN, adjoints, C.FAVAREL, C.BRESSAC, A.BURRIEL, S.LOPEZ et J.SAUVAGE, conseillers

Absents: C. ANDUAGA, excusée

La séance est ouverte à 20 heures 30

- 1. A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- 3. Monsieur CARRERA rappelle qu'un nouveau Comité des Fêtes s'est constitué, présidé par Mademoiselle THORE Vanessa.

Leur première action (soirée tartiflette suivie d'un bal disco) le 1^{er} mars 2014 s'est bien déroulée malgré quelques problèmes de nettoyage de la salle.

Monsieur LOPEZ précise que cette soirée s'est soldée par un bénéfice d'un peu plus de 700 €

4. Monsieur le Maire fait ensuite le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 23 janvier dernier. Il en ressort que l'effectif du RPI Castillon-Roquelaure devrait être de 70 élèves à la rentrée 2014 (85 à ce jour).

L'école de notre village devrait accueillir une classe CM1-CM2 de 23 élèves.

Il y a également été exposé les difficultés financières de la Coopérative Scolaire, essentiellement dues à des présentations tardives de factures de transport sur les années antérieures et non provisionnées. Il a donc été demandé aux deux municipalités une aide pour cette année. Considérant que l'apprentissage de la natation est essentiel les Maires de Castillon-Massas et de Roquelaure présents lors de ce conseil ont accepté de régler pour 2014 les factures de transport des élèves à la piscine.

Enfin, une demande a été présentée auprès de la compagnie d'assurances couvrant les risques scolaires pour la perte d'un appareil ortho-dentaire d'un élève

- 5. Monsieur CARRERA informe que selon les dernières informations reçues du Conseil Général les travaux d'aménagement de la RD 148 au « Moulinet » doivent intervenir dans le courant du second semestre 2014
- 6. Il informe ensuite le Conseil de la dissolution du Tennis Olympic Castillonnais pour raison de vandalisme répété sur les structures du club.

Par décision associative le solde financier du TOC (1323 €) a été réparti à parts égales entre les trois autres associations communales : Société de Chasse, Gym Volontaire et Comité des Fêtes.

Désormais géré par la commune, le court est aujourd'hui à remettre en état car entièrement recouvert de mousse et dangereux à pratiquer. Il sera remis à la disposition du public après remise en état

7. Le reste de la séance est consacré à l'approbation et au vote des comptes 2013. Les différents comptes ayant déjà fait l'objet du contrôle de la perception

Après consultation et délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote

- -le compte de gestion 2013 du budget communal
- -le compte administratif 2013 du budget communal
- -l'affectation des résultats 2013 du budget communal
- -le compte de gestion 2013 du budget assainissement
- -le compte administratif 2013 du budget assainissement
- -le compte de résultat 2013 du budget assainissement

Il ressort de ces différents comptes un excédent de 68 000€ sur le budget communal pour financer les investissements 2014 et l'équilibre sur le budget assainissement.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30